



Question concernant division co-propriété

Par **HENNING**, le **04/05/2009** à **11:37**

Bonjour,

Existe-il un delais pour effectuer la division d'une co-propriété à partir de l'achat?

As t'on le droit d'effectuer des travaux sur une partie de cette co-propriété sans avoir établie la division?

Quel procédure effectuer pour "sortir" d'une co-propriété "n'étant pas dans les règles"?

Merci infiniment pour réponse.

Cordialement